



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat - BP 65
62302 LENS Cedex

Tél. // 03 21 790 790 - Fax // 03 21 790 799

contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

**APPEL A PROJETS
SON ET LUMIERE
COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DE LA FIN DE LA
PREMIERE GUERRE MONDIALE
11 NOVEMBRE 2018
Mémorial' 14-18 Notre-Dame-de-Lorette (ex-Lens' 14-18)
62153 SOUCHEZ**

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (36 communes, près de 250 000 habitants, membre du pôle métropolitain de l'Artois) a été particulièrement marqué par les combats de la Première Guerre mondiale. Par conséquent, le secteur des collines de l'Artois se caractérise par une forte concentration de lieux de mémoire hérités de l'après-guerre. Dans un périmètre restreint figurent des sites majeurs tels que la nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette, le mémorial national du Canada sur la crête de Vimy ou encore le cimetière militaire allemand de la Maison Blanche à Neuville-Saint-Vaast.

A l'occasion des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale, deux grands projets ont vu le jour : l'Anneau de la Mémoire, mémorial international édifié en 2014 à l'initiative du Conseil Régional Nord-Pas de Calais et le Mémorial' 14-18 Notre-Dame-de-Lorette (ex- Lens'14-18) à Souchez, espace d'interprétation de la Grande guerre construit par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Ces réalisations ont notamment permis de renforcer l'attractivité touristique et culturelle du territoire à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Dans la perspective de poursuivre sa politique de développement culturel et touristique, la Communauté d'Agglomération souhaite marquer la fin des commémorations du centenaire par un évènement d'envergure programmé le 11 novembre 2018.

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération a choisi d'articuler son action en deux temps forts : un concert au niveau de l'Anneau de la Mémoire suivi d'un spectacle « son et lumière » au Mémorial' 14-18 Notre-Dame-de-Lorette (ex-Lens'14-18).

Le présent dispositif d'appel à projets « son et lumière » a pour objectif de proposer un spectacle en lien avec le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale s'appuyant sur une approche commémorative tournée vers la Paix, le renouveau et le monde contemporain.

Le spectacle « son et lumière » doit pouvoir trouver une résonance auprès de la population locale, fière de son territoire, fière de se souvenir mais aussi donner à voir aux visiteurs extérieurs afin de leur donner envie de découvrir le territoire.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite disposer de propositions sur une performance artistique alliant la lumière et le son. La scénographie de ce projet pourra être relevée d'artifices afin d'apporter une plus-value au spectacle. La projection est souhaitée à la fois sur la façade mais aussi à l'intérieur du Mémorial' 14-18 Notre-Dame-de-Lorette (ex-Lens'14-18) à Souchez*. Cette représentation pourra se faire sur le principe d'une projection intérieure/extérieure avec une diffusion en continue sur la soirée.

**Cf. Annexes : descriptif du lieu, photographies, plans, brochure Laissez-vous conter Notre-Dame-de-Lorette et version numérique des fiches de site réalisées dans le cadre du partenariat éducatif départemental.*

Le scénario du spectacle, s'il peut évoquer l'histoire des combats, doit surtout s'attacher à présenter de manière originale et innovante l'hommage aux soldats, la paix et le renouveau du territoire ; le travail de mémoire des jeunes générations, le tourisme de mémoire et l'attractivité accrue du territoire dans ce domaine aujourd'hui. Le spectacle peut notamment rendre compte / s'inspirer des événements qui se sont déroulés tout au long du centenaire et des projets réalisés : construction de l'Anneau de la Mémoire et du Mémorial' 14-18 Notre-Dame-de-Lorette (ex-Lens'14-18), Centenaire de la Bataille de la crête de Vimy, construction mémorial de Loos-en-Gohelle, meeting aérien, manifestation « Faites la Paix » en avril 2018, etc.).

Pour autant, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est attachée à une libre interprétation et appropriation de la thématique par l'artiste.

Ce dispositif s'adresse à des artistes spécialisés dans le registre du son et lumière mais aussi des embrasements de bâtiments.

La projection est prévue le 11 novembre 2018 en fin de journée à une heure qui sera précisée ultérieurement, pour une durée de 20 minutes minimum.

Afin d'apprécier la technicité du site, une visite du lieu est obligatoire.

Pour ce faire, le candidat potentiel devra prendre rendez-vous pour visiter le lieu auprès des personnes chargées du dossier dont les coordonnées sont mentionnées en page 7.

Plusieurs dates de visite sont proposées :

- Mardi 17 juillet 2018 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- Mercredi 18 juillet 2018 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- Jeudi 19 juillet 2018 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- Mercredi 25 juillet 2018 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- Jeudi 26 juillet 2018 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- Mardi 31 juillet 2018 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- Mercredi 1^{er} août 2018 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- Jeudi 02 août 2018 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

- Vendredi 03 août 2018 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- Mercredi 08 août 2018 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- Jeudi 09 août 2018 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- Vendredi 10 août 2018 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Du 13 au 31 août, le candidat potentiel est invité à prendre l'attache de Madame Pottier pour convenir d'une date de visite sur site.

L'édifice est principalement en béton noir laqué.

La façade Nord mesure 33.4 mètres de long.

Il est à noter que cette façade est composée de 3 blocs de taille différente :

Bloc 1. Longueur 17,74m x hauteur 9,1m ;

Bloc 2. Longueur 3,1m x hauteur 7m (hors garde-corps en verre) ;

Bloc 3. Longueur 12,56m x hauteur 10,58m.

Pour votre information, si cette façade est choisie, le public sera situé face à la façade sur un espace engazonné mesurant 48x48m.

A la fin de ces 48m se trouve un bassin de récupération des eaux de pluie mesurant L.40 x l 18m. Cet espace sera fermé par des barrières Vauban pour l'occasion au besoin.

La façade Est mesure 50.28m de long.

Cette façade est quand-à-elle composée de 5 blocs de taille différente, à savoir :

Bloc 1 (béton noir laqué) Longueur 15.59 m x hauteur 5.57 m ;

Bloc 2 (espace vitré) Longueur 5.9 m (entrée) x hauteur 4.48 m ;

Bloc 3 (béton noir laqué) Longueur 14.8 m x hauteur 7.13 m ;

Bloc 4 (espace vitré) Longueur 2.6m x hauteur 5.59 m

Bloc 5 (béton noir laqué) Longueur 11.88m x hauteur 6.63 m et un soubassement visible d'une hauteur de 2.56m.

La surface de l'espace intérieur est de 797.7m², dont 747.3m² classés en salle à vocation culturelle type Y2 et 50.4m² classés en boutique type M2 (cf. notice de sécurité incendie).

A ce titre, l'établissement peut accueillir 186 personnes à l'intérieur en même temps. Par ailleurs, une exposition temporaire intitulée « Wool War One » composée de 780 petits soldats en tricot de l'artiste Délit Maille ayant une emprise au sol de 15 m se tiendra au même moment. Aussi le candidat devra prendre en compte cet élément.

Au regard de la puissance électrique du bâtiment qui est de 120 kva, le candidat devra se munir d'un groupe électrique de secours, type groupe électrogène capitoné, afin d'assurer sa prestation et ainsi éviter tout risque de surchauffe.

Pour assurer une prestation de qualité, la proposition du candidat tiendra compte de la déambulation et du positionnement des spectateurs à l'intérieur et à l'extérieur avec le recul nécessaire afin de garantir leur sécurité.

En cas d'annulation pour des raisons (météorologiques, de risques d'attentat), le candidat retenu pourra être indemnisé à hauteur de 7% du coût mentionné dans la fiche action.

Eligibilité des projets

La structure porteuse recherchée peut être une association, une entreprise individuelle ou une société commerciale. Elle devra avoir une pratique confirmée dans la conduite de ce type de projets artistiques.

La proposition artistique du candidat retenu doit s'inscrire dans une enveloppe totale comprise entre 35 000€ et 45 000€ TTC comprenant à la fois la scénographie, les moyens techniques et humains. A noter que la CALL ne prend pas en charge le gardiennage du matériel, l'alimentation électrique, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration du candidat retenu et de son équipe.

Si le porteur de projet choisit d'utiliser des artifices dans sa production, aucun stockage de bombes préalable sur site ne sera autorisé.

Ainsi, le spectacle proposé offrira toutes les garanties requises sur le plan de la conception et de la sécurité. Il appartient à l'entreprise d'apporter les preuves que ces garanties soient respectées, en produisant les certificats de conformité par les organismes agréés.

Par ailleurs, la CALL sera à l'écoute du candidat retenu pour l'aider avec ses partenaires à la mise à disposition de ressources documentaires au besoin afin de concevoir le spectacle.

Pour être éligible, le porteur de projet doit répondre aux principes suivants :

- La pertinence par rapport aux attendus de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- La qualité artistique, l'originalité, l'émotion,
- La méthodologie de travail proposée,
- L'expérience de mise en œuvre de projets similaires.

Les modalités administratives et financières

Une convention tripartite sera établie entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, l'Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin (gestionnaire du site) et le candidat retenu.

Cette convention devra être signée en trois exemplaires et être transmise à chaque partenaire avant le démarrage de l'action. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sera à l'initiative de la rédaction dudit document et de l'envoi auprès des partenaires.

La convention établira les modalités financières de contribution et versement de chacune des parties prenantes.

Le versement par la Communauté d'Agglomération sera réalisé en deux temps :

- 70% lors de l'accusé de réception du dossier complet et la transmission de la convention signée par les 3 parties.
- 30% après la réalisation de l'action et au regard des pièces financières et administratives demandées lors du dépôt du dossier.

Dépôt des candidatures

La proposition devra être adressée par voie postale au plus tard le vendredi 07 septembre 2018 à 12h00 dernier délai à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Direction Culture, Tourisme et Sport

21 rue Marcel Sembat

BP 65

62 302 LENS Cedex

Le dossier devra comporter les pièces suivantes, toutes rédigées en français :

- L'attestation de visite de site obligatoire signée par les deux parties
- La fiche action renseignée par le candidat
- Le dossier du porteur de projet présentant son projet, sa méthodologie, sa scénographie, ses moyens techniques et humains, ses grands principes techniques d'aménagement sur site.
- Des références permettant d'apprécier la qualité de l'action proposée (un support numérique présentant en 5 minutes maximum un ou plusieurs extraits de performances équivalentes réalisées par les soins du candidat dans d'autres sites)
- L'attestation RC relevant des dommages aux biens
- Les pièces fiscales et sociales à jour
- Si utilisation d'artifices, le certificat d'habilitation C4T2 ou F4T2

Sélection des candidatures

Tous les dossiers jugés recevables seront examinés par un comité technique qui établira un classement.

Les 3 meilleures propositions seront auditionnées devant un jury composé d'élus et de techniciens, afin d'apporter une meilleure compréhension de la performance proposée.

Après le jury, le porteur de projet retenu sera informé par courrier.

Le projet sera sélectionné selon les critères suivants :

- La bonne compréhension du sujet
- Qualité artistique, innovante, culturelle et patrimoniale du projet présenté,
- L'expérience sur des projets similaires
- Le budget prévisionnel global de l'action

Méthode et suivi

1/ Accompagnement de l'action

Une fois le candidat choisi, des réunions préparatoires seront indispensables pour mener à bien la préparation de la performance. Aussi, chaque réunion de travail devra obligatoirement associer la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, l'Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin et le porteur de projet.

Phase 1 : Programmation d'une réunion ayant pour objectif de présenter de manière collégiale tous les aspects liés à l'organisation du projet et d'aborder les questions techniques et pratiques liées à l'action de diffusion.

Phase 2 : Programmation d'une réunion avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, l'Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin, le candidat retenu et les services de la commune de Souchez afin de faire se coordonner une dernière fois avant la représentation.

Phase 3 : Participation aux réunions liées aux autorisations administratives en Sous-Préfecture. Par ailleurs, il est à noter que les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin prendront l'attache des services de la Sous-Préfecture par courrier afin de les informer au préalable de l'événement.

En dehors des réunions en sous-Préfecture pour lesquelles la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ne maîtrise pas le calendrier, les réunions de terrain seront regroupées sur une ou deux journées pour minimiser les déplacements du candidat retenu.

2/ Le suivi

Le suivi de ce dispositif sera assuré par la Direction Culture, Tourisme et Sport de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Contacts principaux :

Madame Aude Herbez
Chargée de mission Tourisme

Téléphone : 03.21.790.557
E-mail : aherbez@agglo-lenslievin.fr

Madame Laurence Pottier
Chargée du pilotage du Pays d'Art et
d'Histoire

Téléphone : 03.91.84.22.92
E-mail : lpottier@agglo-lenslievin.fr

Copie à : dpierru@agglo-lenslievin.fr

Cette direction sera l'interlocuteur privilégié de chacune des parties durant la phase préparatoire.

Communication

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin fera la promotion de cette projection et assurera l'entièreté du volet communication en lien avec ses partenaires.

Si le candidat retenu venait à communiquer sur le dispositif, il devra demander l'autorisation préalable de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et présenter les BAT pour validation.

Planning prévisionnel

- Lancement de l'appel à projet : le lundi 09 juillet 2018
- Dépôt des candidatures : le vendredi 07 septembre 2018 à 12h dernier délai à la
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
Direction Culture, Tourisme et Sport
21 rue Marcel Sembat
BP 65
62302 LENS CEDEX
E-mail : aherbez@agglo-lenslievin.fr, lpottier@agglo-lenslievin.fr
Copie à : dpierru@agglo-lenslievin.fr
- Examen technique des propositions: 10 au 14 septembre 2018
- Réunion du jury de sélection : 3^e semaine de septembre
- Désignation du candidat retenu : 3^e semaine de septembre

Fiche action

Descriptif de l'œuvre sur la façade du Mémorial' 14-18 Notre-Dame-de-Lorette (ex-Lens' 14-18) :

Public ciblé :

Coût de l'action

Coût total frais annexes inclus :€ TTC (joindre obligatoirement le détail équilibré en dépenses et en recettes)

COORDONNEES / CONTACT

Nom de la structure:

Référent de l'action :

Adresse de la structure :

Téléphone :

Mail :

Site Web :